

Le six février deux mil vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VERNON dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre FAURE Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : MM. et MME : Alexandre FAURE, Max DODARD, Marina DURAND, Simon CEDAT, Claude GATEAU, Christophe VEY.
Formant la majorité en exercice.

Était absent : MM. : Jean-Yves LABOURÉ, Baptiste LECOMTE.

Quorum : 5

Monsieur Max DODARD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

Délibération pour la demande d'adhésion au SEBA de Vallon Pont d'Arc.

Délibération pour valider les travaux du SIVTA et demander l'aide Départementale « Atout Ruralité pacte routier ».

Délibération pour demande de subvention au Syndicat Territoire d'Énergie Ardèche pour les travaux d'automate de ventilation de l'école.

Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

Questions Diverses.

1- Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

2- Délibération pour la demande d'adhésion au SEBA de Vallon Pont d'Arc.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, qui vise principalement à :

- Acter réglementairement la décision du comité syndical en date du 22 avril 2024 pour l'augmentation des débits souscrits, de la commune de Vallon-Pont-d'Arc, à 28 l/s et en portant les débits souscrits en m3/jour à 2419,20.

La proposition concernant la commune de Vallon-Pont-d'Arc a reçu un avis favorable du Comité syndical du SEBA dans sa séance du 8 décembre 2025.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces propositions dans un délai de trois mois, son avis étant réputé favorable à défaut de délibération dans ce délai.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

3- Délibération pour valider les travaux du SIVTA et demander l'aide départementale « Atout Ruralité pacte routier ».

Monsieur le Maire présente les travaux de voirie à réaliser par le SIVTA en 2025.

La demande concerne les lieux-dits suivants :

- Réfection de la Route des Bruges et de la Devèze.
- Réfection du Chemin du Rioux.
- Canalisation des eaux pluviales au dépôt de conteneurs du Rioux.

Le montant de la prestation est de 23 208.08 € € hors taxes.

Il est proposé de demander une subvention Atout Ruralité « Pacte Routier » auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40 % du montant des travaux hors taxes.

Le plan de financement est le suivant :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEMENTS SOLLICITÉS	MONTANT SUBVENTION	%
Travaux	23 808,08 €	Département de l'Ardèche	9 283,23 €	40
		Autofinancement	13 924,85 €	60
TOTAL	23 808,08 €	TOTAL	23 208,08 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'adopter le projet de travaux tel que présenté,
- De valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- De solliciter une subvention au Département de l'Ardèche dans le cadre du nouveau dispositif « Atout ruralité 07 » pacte routier, conformément au plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

4- Délibération pour la demande de subvention au Syndicat Territoire d'Énergie Ardèche pour les travaux d'automate de ventilation de l'école.

Monsieur le Maire expose qu'afin d'optimiser le fonctionnement de la ventilation double flux de l'école, l'installation d'un automate associé au radon et au CO² est nécessaire.

Le montant des travaux est de 7 390 € hors taxes.

L'opération rentre dans le cadre de la Convention pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) signée avec le Syndicat d'Énergie Ardèche (ex SDE07) le 2 mars 2023. Il est proposé de demander une prime CEE de 3695 € pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'adopter le projet de travaux pour un montant de 7 390 € HT,
- De solliciter une prime CEE de 3 695 € auprès du Syndicat Territoire d'Énergie Ardèche,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

Résultat du vote : Pour : 6 (FAURE-DODARD-DURAND-CEDAT-GATEAU-VEY) Contre : 0 Abstention(s) : 0

5- Compte rendu des délégués aux divers organismes (Syndicats-Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie).

CdC : La Communauté de Commune a réalisé un bilan climatique du territoire. Afin que nos modes de vie en Beaume-Drobie contribuent à contenir le réchauffement climatique dans une mesure acceptable, nous devons d'ici 2040 réduire de 33 % notre consommation globale d'énergie et augmenter de 120 % notre production d'énergie renouvelable. Le bilan détaillé sera fourni prochainement à chaque foyer.

6- Divers.

Place : les travaux sont réalisés directement par la commune avec un accompagnement de l'Atelier L.

Véhicule : le véhicule communal est toujours en cours de réparation.

Séance levée à 22 heures.

Fait à Vernon, le 27 février 2026

Le secrétaire de séance
Max DODARD

Le Maire
Alexandre FAURE

